

Poursuivi pour coups et blessures aggravés

Dieudonné Mouity écroué à la prison centrale de Tchibanga

M-M.
Tchibanga/Gabon

UNE scène de jalousie a failli tourner au drame, le dimanche 4 juin dernier, au quartier Ibanga Pola, dans le deuxième arrondissement de la commune de Tchibanga. Dieudonné Mouity, ancien employé de la société Sericom Gabon, aurait tenté d'arracher les parties génitales, notamment les testicules, à Jean-Baptiste Makaya, après qu'il a surpris celui-ci avec sa compagne. Jean-Baptiste Makaya, âgé de 41 ans, séjournait dans le chef-lieu de la province de la Nyanga pour des raisons professionnelles. Quelque temps après son arrivée dans le chef-lieu de la Nyanga en provenance de Siat Gabon de Mongo où il exerce, il a le malheur d'atterrir au domi-

cile de la dame, qui s'avère être la copine de Mouity. "Après avoir pris une douche, je me suis rendu dehors pour prendre un peu d'air. Mais, à ma grande surprise, je me suis retrouvé en face d'un individu muni d'une torche. Sans explication aucune, il m'a donné des coups avant de saisir mes testicules. Fort heureusement, les voisins, en entendant mes cris, sont venus à mon secours", a expliqué la victime. Au Centre hospitalier régional Benjamin Ngoubou où il s'est rendu pour se faire ausculter, il a été diagnostiqué des blessures graves qui ont nécessité son admission en soins intensifs. Arrêté par la force publique, l'agresseur a, au cours de l'interrogatoire, reconnu les faits. Présenté devant le parquet de Tchibanga, il a été, après audition, placé sous mandat de



Photo : D.R.

Jean-Baptiste Makaya sur le lit de l'hôpital de Tchibanga.

dépôt à la prison centrale pour le chef d'accusation de coups et blessures aggravés. Au cours du procès au tribunal de Tchibanga, le procureur, dans ses réquisitions, a proposé une condamnation de deux ans, dont un avec sursis. L'affaire a été mise en délibéré.

Cambriolages

Deux plaintes contre Daryl Obame

COE
Libreville/Gabon

AINSI, Daryl Obame, 19 ans, Gabonais, serait l'auteur des deux cambriolages dernièrement signalés au carrefour Léon Mba et à l'échangeur de l'ancienne gare routière, à l'origine de deux plaintes déposées à la brigade sud, Camp Roux. Il devra donc rendre des comptes à la justice. Il ressort du rapport d'enquête qu'en date du 28 juin dernier, le jeune homme se serait introduit de nuit dans un domicile

à hauteur de l'échangeur de l'ancienne gare routière de Libreville. Le propriétaire des lieux est absent. Seuls sa femme et ses deux enfants sont là, plongés dans un profond sommeil. L'intrus en profite pour s'emparer de trois téléphones posés au chevet du lit, et d'un porte-feuille dans lequel se trouve une somme de 130 000 francs et des cartes bancaires. A son retour, le propriétaire constate le vol perpétré en son absence. Il dépose alors une plainte contre X à la brigade sud du Camp Roux. Mais ce cas est loin d'être



Photo : COE

isolé. Le 12 juillet, un autre domicile est visité par le délinquant, au Carrefour Léon Mba. Apparemment le même. Il est environ 3 heures du matin, quand il fait irruption dans cette deuxième demeure, en passant par la fenêtre. Une fois à l'intérieur, il tente de démonter l'écran plasma.

Daryl Stevy Obame Eyene attend d'être déféré devant le parquet de Libreville.

Tentative vaine, il sera surpris par l'une des occupantes de la maison, alertée par la fenêtre du salon démontée. Le voleur tente de prendre la fuite, mais malgré l'obscurité, il est identifié. Il s'agit de Daryl Stevy O. E., un habitué du secteur. Le lendemain, les victimes n'auront aucun mal à le dénicher. Ils le livrent à la brigade sud. C'est ainsi que les gendarmes établiront le lien avec la précédente affaire. Deux plaintes donc à l'encontre du jeune compatriote, qui devra en répondre devant le procureur.

Justice/Juldas Bivaga en appel à Mouila

Le journaliste victime d'un fait sans précédent en première instance à Tchibanga

SCOM
Libreville/Gabon

Il s'agit de la présence du procureur de la République aux débats, en sa double qualité de plaignant et responsable de l'instruction. Alors que ce dernier aurait dû se récuser à ce stade du différend opposant à notre confrère de Radio Massanga.

LE procès en appel de Marcel Libama et Juldas Bivaga, respectivement leader syndical et journaliste à Radio Massanga, ne s'est plus tenu

le jeudi 20 juillet dernier au tribunal de Mouila. Alors même que les deux hommes, qui purgeaient une peine de 45 jours à la prison centrale de Tchibanga avaient été transférés au pénitencier du chef-lieu de la province de la Ngounié, la veille de ce rendez-vous crucial. Les débats censés réexaminer la décision les condamnant en première instance, vont finalement se tenir, lundi prochain. Sans avoir à porter de jugement sur le fonctionnement de la justice, il est tout de même important de souligner le fait



Photo : D.R.

Notre confrère Juldas Bivaga.

insolite qui a marqué les débats de Tchibanga, lors du jugement visant notre confrère. Pour ne prendre que son cas. En effet, comment comprendre que le procureur de la République, qui n'est autre que le plaignant, soit aussi le représentant du ministère public chargé de faire des réquisitions à l'encontre du journaliste de Radio Massanga ? Alors que le bon sens aurait voulu que le chef du parquet du chef-lieu de la province de la Nyanga se récuse, en laissant ainsi à un de ses collègues la latitude de poursuivre le mis en

cause, de sorte que sa prestation ne soit pas considérée comme un cas patent d'abus de pouvoir. Il s'agit-là, assurément, d'un fait sans précédent devant lequel le Conseil supérieur de la magistrature va devoir se pencher, lors de ses prochaines assises. Car, s'il est permis aux responsables de l'instruction d'être maintenant juge et partie - dans des affaires où ils seraient personnellement impliqués -, il y a un problème. En attendant, les regards sont tous tournés vers la Cour d'appel de Mouila.